

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Jeudi 20 janvier 2022 à 20 h 45

Nombre d'élus en exercice : 15
Nombre d'élus présents : 14
Nombre d'élus absents : 1

Le 20 Janvier 2022, à 20 heures 45, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 14 Janvier 2022, sous la présidence de M. Marc HERRMANN, maire.

Présents : Anne BERRON, Christelle BOCHATKO, Jean-Philippe BRUMPTER, Armelle DHIVER, Sylvie DOTT, Gérard GAUTIER, Cathie GOETTER, Marc HERRMANN, Freddy HETZEL, Audrey KLERLEIN, Céline LUX, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Jacques WURTZ.

Absent et excusé : Jean-Daniel BARTH.

Secrétaire de séance : Nelin UZUNKAYA.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2021

Le PV n'appelle pas de remarque de la part des élus, il est approuvé à l'unanimité.

2) Point actu : travaux en cours

- Passage d'un câble électrique sur une parcelle privée : L'Electricité de Strasbourg a raccordé un immeuble par voie aérienne en passant au-dessus d'une propriété privée. La mairie n'étant pas partie prenante, le demandeur s'est adressé à l'opérateur d'électricité pour faire valoir ses éventuels droits.
- Rue du Tonnelier : deux lampadaires d'éclairage public de la commune se situent sur une propriété privée depuis leur implantation. Pierre Roth et Gérard Gautier sont chargés de faire un relevé topographique afin de régulariser la situation.
- Rachat de terrain : l'armoire de distribution de la fibre optique se situe sur un terrain privé. Suite à un découpage parcellaire, la mairie proposera au propriétaire le rachat de la zone concernée (section 8, n° provisoire 2/20), Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE l'achat de la parcelle d'implantation de l'armoire de distribution de la fibre optique pour un montant forfaitaire de 500 €.
- Projet de plantation de haies : les élus du conseil municipal ont décidé la plantation de haies et arbustes le long de la piste cyclable et le long de la noue rue Emile Wagner pour favoriser la biodiversité et limiter la dérive de produits phytosanitaires. L'association Haies Vives d'Alsace a réalisé une étude d'implantation en privilégiant les essences locales, quelques 700 plants seront ainsi répartis sur 541 mètres linéaires. Les coûts de l'opération sont pris en charge à 75% par Haies Vives d'Alsace, le reste à charge de la commune.

Les plantations démarreront mercredi 2 mars 2022 au matin par des bénévoles de la fondation Yves Rocher suite à un partenariat avec l'association organisatrice. Les employés communaux ainsi que les élus disponibles enchaîneront jeudi et vendredi 3 et 4 mars puis les élus solliciteront la population dans le cadre d'une grande journée citoyenne samedi 5 mars pour terminer les travaux de plantations.

- Rue du tabac : des riverains de la rue du Tabac se plaignent de l'état du chemin. Ce chemin n'étant pas cadastré, le Conseil Municipal s'interroge sur l'identité du propriétaire (mairie ou association foncière). Après quelques recherches, la jurisprudence indique qu'un usage public du chemin le classerait dans le giron de la mairie. Sans présumer de son classement, les élus ont évoqué les possibilités techniques de reprise du chemin partiellement bétonné tout en évoquant l'opportunité ou non d'investir une somme d'argent considérable pour un tel chemin. Rendez-vous sera pris avec les demandeurs pour évoquer cette situation.

- Déménagement de l'école : l'école maternelle du RPI située à Hurtigheim est opérationnelle. Les déménagements et réaffectation des classes se feront par les employés communaux et les élus des 3 villages début février.
- TSPO : l'aménagement du TSPO en amont de Marlenheim ne permet plus aux agriculteurs de se rendre facilement à Marlenheim. Le problème sera évoqué par les élus de Furdenheim et de Fessenheim avec la CeA.

3) Travaux des commissions communales

- Animations et commémorations : la commission s'est réunie pour discuter de différents événements éventuels pour la nouvelle année : animation sur les déchets verts, atelier familial de bricolage de Pâques, chasse aux œufs, fête de la Musique, fête des Lanternes, Halloween, journée vélo... La liste des animations et leur planification seront publiées sur nos supports habituels.
- Embellissement du village : le stockage du matériel, de plus en plus volumineux, pose problème.
- Commission MSC : L'association Espace Citoyen de Furdenheim est en cours de création, elle proposera notamment les activités gratuites suivantes : aide administrative, soutien scolaire, expositions, apéros citoyen, après-midi Stammtisch. Cette association signera une convention avec la mairie pour l'utilisation des espaces partagés de la Maison de la Santé et du Citoyen.

4) Urbanisme

- Dématérialisation des demandes d'urbanisme : la dématérialisation des demandes d'urbanisme est effective, toutes les informations sont en ligne <https://www.ecologie.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme-1> ou <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>
- Servitude de passage sur le Hoefepfad : Vue la demande de Monsieur EBERHARDT et Madame SCHWARZ dans le cadre de leur projet de construction, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de consentir au bénéfice de Mr EBERHARDT et Madame SCHWARZ une servitude de passage pour la traversée du sentier afin d'accéder à leur propriété privée.

5) Elections 2022 : liste électorale

La commission électorale a étudié la liste des personnes inscrites sur les registres de Furdenheim. Quelques 60 personnes sont encore inscrites alors que des informations recoupées par ailleurs semblent indiquer qu'elles ne résident plus dans notre village. La commission va contacter ces personnes puis le cas échéant les radier suivant la procédure officielle si leur situation n'est plus en règle.

6) Extension de la Zone d'Activité

Plusieurs entreprises ont fait une demande pour s'implanter dans la zone d'activité. La communauté de communes, dont c'est la compétence, va étudier en lien avec la commune les possibilités d'extention de la zone actuelle. Une extention limitée est prévue au PLUi, reste à évaluer les coûts et l'opportunité de lancer des travaux de viabilisation. Si extention il devait y avoir, les élus privilégieraient de petites entreprises tertiaires ou de l'artisanat pour limiter le trafic dans les rues du village.

7) Dorfblattel : état d'avancement

Il manque encore un certain nombre d'articles, publication prévue fin février 2022.

8) Déjections canines

La commune réceptionne régulièrement des plaintes concernant les déjections canines. Les élus ont étudié le sujet : campagne de sensibilisation, canisettes, distribution de sachets et verbalisation figurent dans le panorama des actions possibles. Les élus proposent de démarrer par une campagne de sensibilisation avant de passer à des actions plus coercitives.

9) Divers

Projet de fusion de consistoires : La Préfète du Bas-Rhin informe la commune de Furdenheim du projet de fusion de consistoires réformés de Bischwiller, Sainte Marie aux Mines et Strasbourg. Le nouveau consistoire issu de cette fusion prendrait le nom de consistoire de Strasbourg. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace, et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller, et de Sainte-Marie-aux-Mines.

Remboursement des frais de garde des élus : L'article 91 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux (enfant, personnes âgées ou handicapées) en rendant notamment obligatoire le remboursement à l'élu de ces frais de garde, dorénavant pris en charge par la commune. Les frais font l'objet d'un remboursement de l'élu par la commune, puis le remboursement de la commune par le biais de l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la mise en place de ce système de remboursement de frais de garde durant les séances plénières du conseil municipal et les réunions de commission concernées.

Fin de la séance à 23h55.